



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS
Mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE
RÉUNION DU 27 MARS 2018

Date de convocation du
Conseil Municipal :
21 mars 2018

❖ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL (6 Mars 2018)**

Le Procès-verbal de la réunion du 6 Mars 2018 est adopté, à l'unanimité.

❖ **N°2018_025 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES COMMUNALES**

Monsieur Le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas augmenté en 2017 :

- Taxe d'habitation : **16,21%**
- Foncier bâti : **22,29%**
- Foncier non bâti : **44,60%**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux de 2017 sur l'année 2018 (TH, TFB, TFNB)
- **VOTE** les taux suivants :
 - Taxe d'Habitation : **16,21%**
 - Foncier Bâti : **22,29%**
 - Foncier Non Bâti : **44,60%**

❖ **N°2018_026 AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET 2018**

ARTICLE 1 - Pour le BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'AFFECTER 356 321,99€** au financement de la section d'investissement, par inscription au compte **1068** ;
- **De CONSERVER** en report à nouveau de fonctionnement 92 730,20€, inscrits au compte 002.
- **De CONSTATER** en report à nouveau d'investissement -255 571,99€, inscrits au compte 001.
- ces montants seront repris lors du vote du budget primitif 2018.

ARTICLE 2 - Pour le budget annexe EAU :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'AFFECTER 121 499,37€** au financement de la section d'investissement, par inscription au compte **1068** ;
- **De CONSERVER** en report à nouveau de fonctionnement 144 318,56€, inscrits au compte 002.
- **De CONSTATER** en report à nouveau d'investissement 474 091,63 €, inscrits au compte 001.
- Ces montants seront repris lors du vote du budget primitif 2018.

ARTICLE 3 - Pour le budget annexe ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **De CONSTATER** l'excédent de fonctionnement de 65 310,59 €, inscrits au compte 002.
- **De CONSERVER** en report à nouveau d'investissement 77 601,49€, inscrits au compte 001.
- ces montants seront repris lors du vote du budget primitif 2018.

ARTICLE 4 - Pour le budget annexe MARPA :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **D'AFFECTER 55 827,41€** au financement de la section d'investissement, par inscription au compte **10682** ;
- **De CONSERVER** en report à nouveau de fonctionnement 47 534,50€, inscrits au compte 002.
- **De CONSTATER** en report à nouveau d'investissement 19 756,61€, inscrits au compte 001.
- ces montants seront repris lors du vote du budget primitif 2018.

❖ N°2018_027 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET COMMUNAL

Monsieur Le Maire expose les chiffres du budget communal 2018 selon les documents distribués et étudiés en commission générale du 20 mars 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, par **16 voix POUR et 2 abstentions**, le budget communal 2018 :

Avec l'équilibre budgétaire suivant :

- en section de fonctionnement à **1 936 822,05€**
- en section d'investissement à **3 350 807,30€**

❖ N°2018_028 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET MSP

Monsieur Le Maire expose les chiffres du budget MSP 2018 selon les documents distribués et étudiés en commission générale du 20 mars 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, par **16 voix POUR et 2 abstentions**, le budget communal 2018 :

Avec l'équilibre budgétaire suivant :

- en section de fonctionnement à **86 316,00€**
- en section d'investissement à **1 663 634,81€**

❖ N°2018_029 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET EAU

Monsieur Le Maire expose les chiffres du budget EAU 2018 selon les documents distribués et étudiés en commission générale du 20 mars 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget communal 2018 :

Avec l'équilibre budgétaire suivant :

- en section de fonctionnement à **304 178,62€**
- en section d'investissement à **1 274 127,38€**

❖ **N°2018_030 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire expose les chiffres du budget ASSAINISSEMENT 2018 selon les documents distribués et étudiés en commission générale du 20 mars 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget communal 2018 :

Avec l'équilibre budgétaire suivant :

- en section de fonctionnement à **205 619,85€**
- en section d'investissement à **159 447,23€**

❖ **N°2018_031 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET MARPA**

Monsieur Le Maire expose les chiffres du budget MARPA 2018 selon les documents distribués et étudiés en commission générale du 20 mars 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, par **16 voix POUR et 2 abstentions**, le budget communal 2018 :

Avec l'équilibre budgétaire suivant :

- en section de fonctionnement à **376 188,46€**
- en section d'investissement à **103 409,84€**

❖ **N°2018_032 NON RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE 2018**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE NE PAS RATTACHER les charges et les produits à l'exercice 2018 pour le budget COMMUNAL
- DE NE PAS RATTACHER les charges et les produits à l'exercice 2018 pour le budget MSP
- DE NE PAS RATTACHER les charges et les produits à l'exercice 2018 pour le budget EAU
- DE NE PAS RATTACHER les charges et les produits à l'exercice 2018 pour le budget ASSAINISSEMENT
- DE NE PAS RATTACHER les charges et les produits à l'exercice 2018 pour le budget MARPA

❖ **N°2018_033 NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS LIES AU TERRAIN VTH (LE CLOS DU HARAS)**

Monsieur Le Maire expose :

Le terrain du Clos du Haras a été vendu à l'euro symbolique à Val Touraine Habitat.

Comptablement il convient de constater la recette (1€) et de sortir le bien de l'actif de la commune pour une valeur de 482 887,85€. Le don vers VTH est considéré comme une subvention vers cet organisme et toute subvention est amortissable sur le budget communal.

Afin de neutraliser cet amortissement il convient de passer les opérations suivantes :

Amortissement : au compte 2804412 en recettes d'investissement pour le montant de 482 887,85€
 Dotations aux amortissements : au compte 6811 en dépenses de fonctionnement pour le montant de 482 887,85€
 Neutralisation de l'amortissement : au compte 198 en dépenses d'investissement pour le montant de 482 887,85€
 Dotation de reprise : 7788 en recettes de fonctionnement pour le montant de 482 887,85€

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **D'AMORTIR** cette subvention sur une année
- De **NEUTRALISER** l'amortissement de la subvention liée au terrain de VTH pour un montant de 482 887,85€ sur cette même année
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget 2018

❖ **N°2018_034 DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CORRECTION ACOUSTIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE SUR LE SITE DE L'ECOLE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **S'ENGAGE** à investir dans les salles du restaurant scolaire de l'école afin d'améliorer la qualité sonore de ce bâtiment dans l'année 2018
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Etudes (avant et après travaux)	650,00 €		
Travaux :		Etat	2 503,00€
Mise en place de cassettes absorbantes	4407,00€		
		Autofinancement fonds propre	2 554,00€
TOTAL HT	5057,00 €	TOTAL HT	5057,00 €

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et auprès du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, dans le cadre du plan national d'actions contre le bruit et le plan national santé environnement prévoyant une aide au financement de la réhabilitation acoustique des établissements recevant des enfants.

❖ **N°2018_035 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JSNPP**

M. Le Maire expose que suite au jugement de l'association JSNPP section judo, celle-ci est condamnée à verser 2275,38€ à l'URSSAF dans le cadre de la procédure de jugement.

L'association ne disposant d'aucun fonds pour assumer cette charge et la commune étant garante des associations communales, une prise en charge de ces frais sera opérée par le budget communal.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle pour cette association à hauteur de 2 276€.

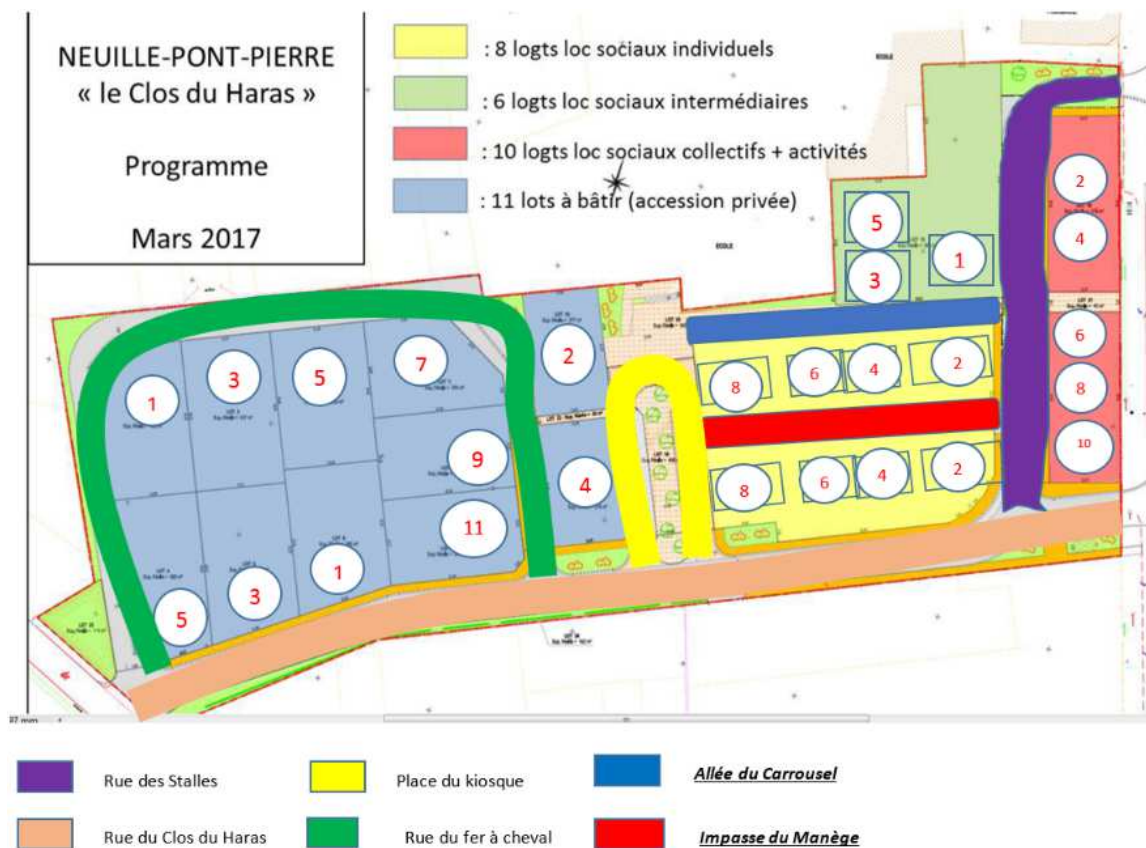
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association JSNPP section judo pour un montant de 2 276€.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2018 au compte 6574.

❖ N°2018_036 DENOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT LE CLOS DU HARAS

Monsieur Le Maire expose :

Suite à la délibération du 15 juin 2017 nommant les rues du lotissement du Clos du Haras et suite au dépôt d'un permis d'aménager modificatif, il convient de revoir la nomination des rues de ce lotissement ainsi que sa numérotation.



Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération N°2017-065 du 15 juin 2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer la RUE DES STALLES
- **DECIDE** de nommer la RUE DU CLOS DU HARAS
- **DECIDE** de nommer la RUE DU FER A CHEVAL
- **DECIDE** de nommer la PLACE DU KIOSQUE
- **DECIDE** de nommer l'ALLEE DU CARROUSEL
- **DECIDE** de nommer l'IMPASSE DU MANEGE.

❖ N°2018_037 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE B374 B375 B739 B741

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de RENONCER** au droit de préemption urbain des parcelles B374 B375 B739 B741 (28 Rue du 8 mai 1945) pour 2370m² à un prix de 202 500,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Fête de l'école Maternelle le 2 juin 2018
- Fête de l'école Primaire le 30 juin 2018
- Le Collège du Parc va être rebaptisé Collège « Simone VEIL »
- Remerciements du club de randonnées pédestres pour l'entretien des chemins de randonnée
- Spectacle Billenbois le dimanche 8 avril à 17h00 Salle des fêtes La Runcia – BEAUMONT LOUESTAULT
- Passage de la Roue Tourangelle sur des communes voisines (Semblancay,...) le dimanche 1^{er} Avril 2018.

DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le Jeudi 3 Mai 2018